

DECISIONS DU CP RELATIVES A LA PREPARATION DE LA SAISON 2020-2021

1. Principes retenus pour composer les divisions provinciales 2020-2021

- Pas de titres de champion décernés cette saison
- Utilisation de la méthode des coefficients pour établir les classements définitifs :
 - Le nombre de points acquis divisé par le nombre de matches joués donne un coefficient moyen ;
 - Ce coefficient est multiplié par le nombre de matches restant à jouer ;
 - Le résultat de la multiplication est ajouté au nombre de points obtenus au moment de l'arrêt de la compétition.
 - Le nouveau total des points sert de base à l'établissement du classement final.
 - En cas d'égalité parfaite des coefficients au sein d'une série, le PC67 est d'application si tous les matches ont été joués entre les clubs concernés, sinon l'average général (nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés) sur le total des matches joués sera pris en compte.
- Limitation du nombre de descendants.
- Aucune montée n'est obligatoire.
- Le CP pourrait limiter le nombre de montants ou descendants afin de composer des séries de 14 au maximum (à l'exception de la P1 si un seul montant).
- Si un club termine dans les 2 dernières positions du classement et qu'il souhaite descendre quand même ou si un club décide de ne pas se réinscrire, il pourrait être remplacé par un montant supplémentaire (en tenant compte de la limitation ci-dessus).
- L'ordre des montants supplémentaires éventuels sera déterminé par les nouveaux classements définitifs. En cas de nombre impair de montants, l'ordre de préséance au même niveau (entre les 2 deuxièmes, les 2 troisièmes, ...) sera déterminé par le coefficient moyen de chaque club, du plus grand au plus petit. En cas d'égalité parfaite des coefficients entre série, l'average général sur le total des matches joués (nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés) sera pris en compte.

2. Application

2.1. P1 messieurs

- Pas de descendant de R2
- 1 montant en R2
Un 2ème montant en R2 n'est pas confirmé pour le moment
- Pas de descendants en P2
- Nombre d'équipes pour la saison 2020-2021 : 15 (si 1 montant) ou 14 (si 2 montants) – (14 - 1 (ou 2) + 2)

2.2. P2 messieurs

- Montants en P1 : les premiers de chaque série
- Pas de descendants en P3
- Nombre d'équipes pour la saison 2020-2021 : 2 x 14 (28 - 2 + 2)

2.3. P3 messieurs

- Montants en P2 : les premiers de chaque série
- Pas de descendants en P4
- Nombre d'équipes pour la saison 2020-2021 : 2 x 14 (27 - 2 + 3)

2.4. P4 messieurs

- Montants en P3 : les premiers de chaque série

2.5. P1 dames

- 1 descendant de R2
- 1 montant en R2
- 2 descendants en P2 : AC Gilly et BCJS Estaimpuis (clubs ne pouvant plus se sauver sportivement).
- Nombre d'équipes pour la saison 2020-2021 : 14 (14+1-1-2+2)

2.6. P2 dames

- Montants en P1 : les premiers de chaque série